

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

**Compréhension en lecture
et en écoute**

Dominante poétique

FRA-3035-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

**Mise à jour
Septembre 2000**

Québec 

FRANÇAIS LANGUE D'ENSEIGNEMENT

**Compréhension en lecture
et en écoute**

Dominante poétique

FRA-3035-1

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

**Mise à jour
Septembre 2000**

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des apprentissages

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2000 — 00-0299

ISBN 2 - 550 - 36074-5

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 2000

TABLE DES MATIÈRES

Présentation	1
1. Orientations et conséquences	2
2. Compréhension en lecture et en écoute	3
2.1. Contenu du présent cours aux fins de l'évaluation sommative	3
2.2. Tableau de pondération	4
2.3. Comportements observables	5
3. Justification des contenus et de la pondération	7
4. Spécification de l'épreuve	8
4.1. Type d'épreuve	8
4.2. Déroulement	9
4.3. Importance relative et note de passage	9
4.4. Conditions particulières	9

PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée à des fins d'évaluation sommative. Elle sert à extraire du programme d'études de français, plus particulièrement du cours FRA-3035-1, les éléments essentiels et représentatifs qui seront l'objet d'une évaluation sommative. Elle est fondée sur le programme et permet de faire ressortir les grandes orientations et les principes sur lesquels doit reposer l'évaluation des apprentissages visés dans le programme, mais elle ne peut, en aucun cas, le remplacer. En outre, elle permet d'assurer la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

La définition du domaine d'examen est essentielle à la préparation d'épreuves valides d'une version à une autre, d'une commission scolaire à une autre ou, encore, d'une année à une autre. Elle permet de préciser les éléments évalués pour chacune des habiletés retenues à des fins d'évaluation sommative.

La définition du domaine constitue la première étape dans l'élaboration d'un instrument de mesure pour l'évaluation sommative. Les étapes subséquentes se déroulent en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les commissions scolaires.

1. ORIENTATIONS ET CONSÉQUENCES

Orientations

L'objectif du programme est de rendre l'adulte habile à lire et à rédiger divers textes, à écouter et à formuler oralement divers messages, qui pourront répondre à ses besoins de communication.

Le programme a également pour objectif d'amener l'adulte à exprimer sa perception des valeurs véhiculées dans les textes et les messages.

Le programme a pour objet le développement d'habiletés langagières dont l'acquisition progressive se fait en spirale : ainsi, les objectifs intermédiaires se répètent d'un cours à un autre autant en ce qui a trait à la compréhension que pour ce qui est de la production. De plus, les indicateurs de l'habileté sont nuancés et s'amplifient en même temps que les éléments d'apprentissage laissent voir des particularités et un élargissement en fonction du caractère distinctif de chaque dominante et du contenu qui augmente d'une année à l'autre.

Le programme a pour but de favoriser l'exploitation des ressources de la langue pour permettre à l'adulte d'acquérir et de développer des habiletés à comprendre le sens des textes et des messages qui lui sont proposés.

Dans le programme, on vise à ce que l'adulte utilise également les ressources de la langue pour développer ses habiletés à s'exprimer oralement ou par écrit.

Dans le programme, on vise l'intégration des apprentissages et le réinvestissement dans la production de ce qui a été appris en ce qui concerne la compréhension et vice versa.

Conséquences

Au moment de l'évaluation, on mettra en place des situations tirées de la vie courante pour vérifier les habiletés à lire des textes et à écouter des messages significatifs.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à établir des liens entre ses propres valeurs et celles qui sont véhiculées dans les textes et les messages.

Étant donné la récurrence des contenus d'apprentissage du programme, dans l'épreuve du présent cours, on pourra tenir compte des exigences des cours précédents et des connaissances acquises antérieurement.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera dans quelle mesure l'adulte est capable d'exploiter les ressources de la langue pour interpréter et évaluer le sens des textes et des messages qui lui sont proposés et d'extrapoler à partir de ceux-ci.

Au moment de l'évaluation, on vérifiera la capacité de l'adulte à utiliser les ressources de la langue dans la formulation de ses réponses.

Quand cela sera possible, au moment de l'évaluation, on tiendra compte pour ce qui est de la compréhension des éléments étudiés en ce qui a trait à la production.

2. COMPRÉHENSION EN LECTURE ET EN ÉCOUTE

2.1. Contenu du programme d'études aux fins de l'évaluation sommative

Objectif terminal	Lire un texte à dominante poétique : poème ou texte de chanson.
	Écouter un message à dominante poétique : poème ou chanson.

Habiletés de synthèse et indicateurs

Dégager les composantes du texte ou du message :

- Décrire le contexte de la situation de communication.
- Faire ressortir la structure particulière du poème ou de la chanson.
- Repérer les images qui suggèrent les idées, les émotions, les sentiments exprimés par l'auteur ou l'auteure.
- Trouver les moyens qui assurent la cohérence du texte ou du message.

Analyser le contenu du texte ou du message :

- Donner la signification de certaines images.
- Déceler les valeurs véhiculées dans le poème ou la chanson.
- Trouver le ou les thèmes.
- Exprimer sa réaction au texte ou au message.

Exploiter les ressources de la langue :

- Expliquer le sens des mots et des expressions selon le contexte.
- Montrer en quoi l'orthographe grammaticale et certains éléments syntaxiques contribuent à faire saisir le sens du texte.
- Montrer en quoi certains éléments syntaxiques, prosodiques ou sonores contribuent à faire saisir le sens du message.
- Formuler des réponses en respectant les règles de la langue.

2.2. Tableau de pondération

COMPRÉHENSION EN LECTURE ET EN ÉCOUTE

HABILETÉS	DISCOURS	LANGUE
DÉGAGER LES COMPOSANTES DU TEXTE OU DU MESSAGE 35 %	· Contexte de la situation de communication · Structure particulière du poème ou de la chanson · Idées, émotions, sentiments suggérés par des images · Moyens qui assurent la cohérence (1) 35 %	· Sens des mots et des expressions
ANALYSER LE CONTENU DU TEXTE OU DU MESSAGE 40 %	· Signification de certaines images · Valeurs véhiculées · Thèmes développés · Réaction au texte ou au message (2) 40 %	· Contribution de l'orthographe grammaticale et de certains éléments syntaxiques au sens du texte
EXPLOITER LES RESSOURCES DE LA LANGUE 25 %	· Respect des règles du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses (3) 5 %	· Contribution de certains éléments syntaxiques, prosodiques ou sonores au sens du message (4) 20 %
PONDÉRATION 100 %	80 %	20 %

2.3. Comportements observables

À la lecture d'un texte ou à l'audition d'un message à dominante poétique, l'adulte sera capable :

Dimension 1

- de préciser l'intention et les caractéristiques de l'auteur ou de l'auteure;
- d'observer les particularités de la forme retenue;
- de discerner les éléments d'organisation du texte ou du message;
- de reconnaître le vocabulaire connotatif, les expressions ou les ensembles sonores évocateurs qui touchent les sens ou qui sont symboliques;
- de reconnaître les éléments de continuité et de progression du poème ou de la chanson;

Dimension 2

- de montrer en quoi les symboles, la représentation d'un monde vraisemblable ou invraisemblable, les associations d'idées, de sons et de mots sont évocateurs;
- de reconnaître les valeurs mises en relief par les personnages, le milieu et les objets exploités dans le poème ou la chanson;
- de préciser autour de quelle idée, émotion ou valeur s'articule le poème ou la chanson;
- de comparer ses propres valeurs à celles qui se trouvent dans le poème ou la chanson;
- de relever des éléments du style particulièrement évocateurs;

Dimension 3

- de respecter les règles du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses (énoncés ou phrases complètes);

Dimension 4

- d'expliquer le sens de mots, d'expressions ou de phrases selon le contexte;
- d'expliquer le sens d'expressions ou de mots liés à des perceptions sensorielles ou qui dénotent des écarts linguistiques;
- de montrer comment certains accords contribuent à faire saisir le sens du texte;
- de faire ressortir en quoi l'absence ou la présence de signes de ponctuation influe sur la compréhension du texte;
- d'expliquer le rôle de certains éléments syntaxiques, prosodiques ou sonores et leur apport au sens du message.

3. JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LA PONDÉRATION

En ce qui concerne la **compréhension**, les habiletés de synthèse retenues correspondent aux objectifs intermédiaires du programme d'études. Cependant, le premier objectif, *Préparer sa lecture ou son écoute*, ne peut faire l'objet d'une évaluation sommative compte tenu du temps et des ressources dont l'adulte dispose au cours d'une session d'examen. La plupart des indicateurs de l'habileté ont été retenus comme objet d'étude; cependant, une dimension particulière a été créée pour évaluer le respect du fonctionnement de la langue dans la formulation des réponses. La pondération de cette dimension est de 5 p.100 pour l'épreuve.

4. SPÉCIFICATION DE L'ÉPREUVE

Aux fins de l'évaluation sommative, une épreuve permettant de mesurer l'habileté de l'adulte à lire un texte et à écouter un message à dominante poétique est exigée. On doit faire passer l'épreuve à la fin des apprentissages.

4.1. Type d'épreuve

Au cours de l'épreuve, l'adulte doit se trouver dans le contexte d'une véritable situation de communication.

Un texte à dominante poétique (poème ou texte de chanson), de 100 à 200 mots et un message (poème ou chanson) de la même dominante, d'une durée de 3 à 6 minutes et enregistré sur cassette audio, seront présentés à l'adulte. Tous les objets d'étude retenus pour le cours considéré ici ne sont pas nécessairement mesurés dans chacun des volets. Certains seront mesurés soit en lecture, soit en écoute, alors que d'autres le seront dans les deux volets. Ils seront mesurés à partir d'items (questions ou tâches) auxquels l'adulte devra répondre par écrit.

Ces items peuvent être à **réponse choisie** ou à **réponse construite**.

Lors de la rédaction des items, on devra **obligatoirement** tenir compte des trois niveaux de compréhension décrits ci-dessous. De plus, on devra essayer, autant que possible, de répartir le nombre d'items entre les trois niveaux selon la proportion établie ci-dessous.

Niveaux de compréhension

Les différents niveaux de compréhension se traduisent par les réactions que l'adulte manifeste par rapport à un texte dans ses réponses à des items.

- **une interprétation du texte ou du message** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour interpréter le sens du texte ou du message et en expliquer certaines parties ou certains aspects (60 p. 100 des items);
- **une évaluation et un jugement** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour juger de la valeur du texte ou du message et en évaluer certaines parties ou certains aspects (30 p. 100 des items);
- **une exploration du sens et une extrapolation à partir du texte ou du message** : l'adulte utilise son expérience personnelle et ses ressources langagières pour intégrer, adapter, restructurer le texte ou le message ou des parties du texte ou du message, et proposer différentes interprétations et évaluations dans le prolongement de sa personnalité (10 p. 100 des items).

4.2. Déroulement

L'épreuve devra se dérouler à la fin du cours en une seule session.

Durée de l'épreuve : 2 heures 30 minutes

4.3. Importance relative et note de passage

Pour le cours considéré ici, la partie de l'épreuve consacrée à la compréhension en lecture représente 70 p. 100 du total et celle portant sur la compréhension en écoute, 30 p. 100.

La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve.

4.4. Conditions particulières

L'utilisation d'un dictionnaire usuel de la langue française, d'une grammaire et d'un ouvrage sur la conjugaison est permise.

Aucun autre document ne peut être utilisé.

